

## **RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2014**

**PRÉSENTS** : MMES BOEVER – GRANDCOING – BERNADET – CORNU

MM DE LA TORRE – BILLOUD – BORGNET – BLANCHE (départ 20h35) – JAMIN – CADEL (arrivé à 19h05)

**ABSENTE** : Mlle PIERSON

**PROCURATION** : M.CADEL par MME GRANDCOING de 18h30 à 19h05.

**SECRÉTAIRE** : Mme GRANDCOING

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 8 septembre 2014.

Suite à la réception d'un courrier du SISVAL pour la nomination des délégués, Madame le Maire demande aux conseillers si ce point peut-être ajouté à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **DÉLÉGUÉS SISVAL**

Suite à l'arrêté préfectoral de modification des statuts du SISVAL le 18 septembre 2014, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer des nouveaux délégués. Il faut donc élire deux délégués titulaires et deux suppléants.

Se présentent Madame Delphine BOEVER et Monsieur Paquito DE LA TORRE en qualité de titulaires.

Mesdames Marie-Jo GRANDCOING et Gisèle BERNADET en qualité de suppléants.

Il est donc procédé à un vote à bulletin secret.

**Titulaires** : Madame Delphine BOEVER : 10 voix

Monsieur Paquito DE LA TORRE : 10 voix

**Suppléants** : Madame Marie-Jo GRANDCOING : 10 voix

Madame Gisèle BERNADET : 10 voix

Madame Delphine BOEVER et Monsieur Paquito DE LA TORRE sont nommés membres titulaires.

Mesdames Marie-Jo GRANDCOING et Gisèle BERNADET sont nommées membres suppléants

### **COUPES EN FORÊT COMMUNALE DE LOUVOIS : INSCRIPTION A L'ÉTAT D'ASSIETTE 2015 ET FIXATION DE LA DESTINATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DONNE son accord pour l'inscription à l'état d'assiette 2015 des coupes prévues dans les parcelles 2, 3, 18 et 19 de la forêt communale de Louvois d'une superficie de 118 hectares.

- FIXE la destination et les conditions d'exploitation des produits de la façon suivante :

Vente en bloc de tous les produits de coupe pour les parcelles suivantes 2 (4.79Ha), 3 (4.35Ha), 18 (5.54Ha) et 19 (5.92Ha)

La date de vente est prévue pour le printemps 2015 avec des clauses particulières pour les parcelles 2, 3, 18 et 19 :

- Ouverture des cloisonnements sylvicoles de 4m de large tous les 20m d'axe en axe.

- Mise en andain des rémanents d'exploitation sur les cloisonnements d'exploitation.

### **TAXE AMÉNAGEMENT**

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est donc nécessaire de prendre une délibération afin de fixer le taux de la Taxe d'aménagement. Elle explique en quoi consiste cette taxe et que la délibération doit être prise avant le 30 novembre.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un taux de 1.03% sur l'ensemble du territoire et 1.53% sur un secteur (zones UC, UD, AU1a et AU2 du PLU).

### **INDEMNITÉ RECEVEUR**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de délibérer pour le versement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur municipal.

Elle informe également l'assemblée que Madame AVART, receveuse municipale, accepte de fournir à la Commune les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1er de l'arrêté du 16 décembre 1983 susvisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité demande à bénéficier du conseil et de l'assistance, décide de lui accorder l'indemnité de conseil à laquelle elle peut prétendre au taux de 100%.

## **RENOUVELLEMENT BAIL PRÉCAIRE DE LA BOULANGERIE**

Madame le Maire rappelle le bail précaire signé avec la SARL Christophe VIEIRA. Celui-ci prend fin le 30 novembre 2014. La SARL Christophe VIEIRA en accord avec la Commune demande une prolongation de 6 mois de celui-ci, afin de statuer sur le chiffre d'affaires d'une année avant de se prononcer sur la poursuite par un bail commercial.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de prolonger le bail précaire pour une durée de 6 mois de celui-ci, soit jusqu'au 31 mai 2014.

Madame le Maire informe les conseillers de l'installation du tarif jaune au dépôt de pain. Du point de vue de la facturation la Communauté de Communes va prendre en charge le financement des travaux d'ERDF pour un montant de 2 970,40€ TTC et la Commune avec la SARL Christophe VIEIRA vont se partager la facture de la société LANTENOIS pour un montant de 7348.80€ TTC. Un échéancier sera proposé à Monsieur et Madame VIEIRA pour le règlement des 3674.40€. la durée sera déterminée d'un commun accord.

## **MARCHÉ DE NOËL**

Madame le Maire fait un point sur le dossier (plan d'installation, confection de la décoration et le planning)

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité de procéder aux écritures suivantes afin de permettre le paiement :

- la facture de la société MULTI SERVICES

- compte 61522 :	- 2 500,00€
- chapitre 21 : compte 21578:	+2 500,00€.
- compte 021 :	+ 2 500,00€
- compte 023 :	+ 2 500,00€

- la facture de la Société GIRARD pour la Route Forestière

- Compte 2313 : Opération 204 :	- 9 000.00€
- Compte 61523 :	- 8 000.00€
- Compte 2315 : Opération 230 :	+ 17 000.00€
- Compte 021 :	+ 8 000.00€
- Compte 023 :	+ 8 000.00€.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire informe les conseillers de l'absence de Monsieur Cyril MERIOT. Elle propose aux conseillers de faire une demande de devis pour l'élagage des arbres auprès de différentes entreprises afin d'assouplir le travail de Monsieur Yves-Marie HEMAR.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande de devis concernant l'élagage des arbres.

- Madame le Maire fait un point sur les travaux de la Route Forestière.

- Afin de permettre le versement des subventions aux Associations la Ribambelle pour un montant de 6500€ et ADMR pour un montant de 200€, le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces nouveaux montants. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 6500€ à la Ribambelle et de 200€ à l'ADMR.

- Il convient d'assurer l'entretien de l'emprise de la « Vieille Route de Reims », il est proposé d'inclure ses abords dans les parcelles confiées aux affouagistes.

Monsieur Michel MERIOT possédant les connaissances topographiques nécessaires, il est désigné pour effectuer cette tâche.

Afin de pouvoir confier cet entretien à d'autres affouagistes dans le futur, Monsieur DE LA TORRE est chargé de recueillir les informations de limite des emprises.

- Madame CORNU informe d'un problème de plaque d'égout dans la Rue de la Vicomté.

Fin de séance 21h15